

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-013

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE POUR L'ANNÉE 2014 ÉTABLI PAR LE SYNDICAT
INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DE LA VALLÉE DE
L'YERRES ET DES SÉNARTS (SIVOM)**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mr Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs. René-Jean Cullier de Labadie, Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Stéphane RABANY

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA, représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX.
Madame Marie-Laure HIRON, représentée par Monsieur Gilles GUILLAUME.*

Absente excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Madame Catherine CASIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 qui prévoit que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu le rapport dressé par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour l'exercice 2014,

Considérant qu'en tant que commune adhérente au SIVOM, la Commune de Villecresnes a délégué ses compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Sur proposition de Monsieur Patrick GIVON et après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : Prend acte du rapport d'activité annuel du SIVOM, service public en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, pour l'année 2014.

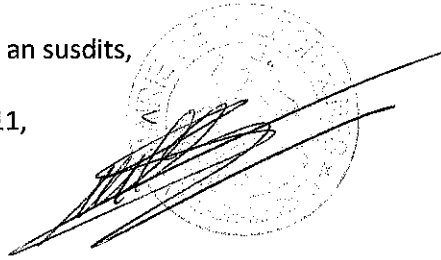
Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du SIVOM.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire, Vice-Président du Territoire T11,

Gérard GUILLE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The signature consists of several fluid, overlapping strokes.